

Commission : Démographie

Problématique : Comment gérer le vieillissement des populations au sein de l'UE ?

Pays : Royaume de Suède

Le vieillissement de la population européenne est une réalité incontournable qui redéfinit nos économies, nos systèmes sociaux et notre marché du travail. En Suède, le taux de fécondité était de 1,58 enfant par femme en 2024, en baisse par rapport à 1,88 en 2007. Si cette baisse est préoccupante, notre pays affiche encore un taux supérieur à des États comme l'Espagne (1,19), l'Italie (1,24) ou encore la Finlande (1,32), où l'absence de politiques familiales efficaces a aggravé la crise démographique.

Face à cette évolution, la Suède a entrepris dès 1999 une réforme ambitieuse de son système de retraite. Le nouveau système, introduit progressivement, coexiste encore avec l'ancien pour certaines générations. Les assurés nés avant 1938 relèvent entièrement de l'ancien système, tandis que ceux nés entre 1938 et 1953 sont couverts à la fois par l'ancien et le nouveau système. Contrairement à des pays comme la France ou l'Allemagne, où l'âge de départ à la retraite ne cesse d'être repoussé sous la pression des déficits, la Suède a garanti un modèle financièrement stable et transparent, évitant les crises sociales répétées.

Parallèlement, la Suède a adopté une politique migratoire proactive pour compenser la diminution de la population active. En 2015, nous avons enregistré une immigration nette de 82 000 personnes, soit 0,84 % d'une population de près de 10 millions d'habitants. Cette intégration rapide et structurée permet aujourd'hui à notre économie de ne pas subir la pénurie de main-d'œuvre qui frappe des pays comme la Hongrie ou la Pologne, qui persistent à refuser l'immigration comme levier économique, aggravant ainsi leur crise démographique et leur manque de travailleurs qualifiés.

La politique familiale suédoise joue également un rôle central dans la gestion du vieillissement démographique. En 2021, le montant annuel des allocations générales était de 15 000 couronnes suédoises (SEK) par enfant, soit 1 250 SEK par mois. Contrairement à l'Italie ou au Portugal, où les aides aux familles sont insuffisantes pour encourager la natalité, la Suède a mis en place un congé parental de 480 jours et un système de garde d'enfants accessible, permettant aux parents de concilier travail et parentalité. Grâce à ces mesures, notre taux de natalité demeure supérieur à la moyenne européenne et notre taux d'emploi féminin est l'un des plus élevés de l'Union (78 % contre 67 % en moyenne dans l'UE).

Enfin, la Suède innove en facilitant le retour à l'emploi des seniors. Des sociétés d'intérim spécialisées, comme Veteranpoolen et Veterankraft, permettent aux retraités de travailler quelques heures par semaine, contribuant ainsi à leur bien-être et à l'économie. Pendant que des pays comme l'Autriche ou la Belgique peinent à intégrer leurs travailleurs âgés sur le marché de l'emploi, nous avons mis en place des incitations efficaces pour prolonger l'activité des seniors de manière flexible et adaptée.

Face à ces défis communs, la Suède appelle l'Union européenne à s'inspirer de ces initiatives pour réformer durablement les systèmes de retraite afin d'éviter un effondrement budgétaire. Mais aussi adopter une politique migratoire coordonnée pour combler le manque de main-d'œuvre. Et enfin, harmoniser les politiques familiales en investissant dans des mesures incitatives pour la natalité et l'égalité professionnelle.